



Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Olivier Bloch déposée le 27 août 2024

« Pacifions Sébeillon »

Lausanne, le 2 octobre 2025

Rappel de l'interpellation

« Nous avons récemment appris que les habitantes et habitants des quartiers de Sébeillon, de la rue de Genève et environ rencontrent des nuisances et incivilités qui affectent la qualité de vie du quartier et préoccupent les habitants.

Les habitantes et habitants du quartier de Sébeillon doivent faire face à plusieurs problématiques récurrentes bruits excessifs la nuit, activités fréquentes relatives au marché de la drogue, cambriolages de boîtes aux lettres, ainsi que d'autres incivilités relatives à la salubrité publique. Le quartier vit au rythme des débordements d'une minorité.

Ces phénomènes contribuent à un climat d'insécurité et nuisent à la quiétude des habitants. ».

Préambule

Depuis plusieurs années, le quartier fait l'objet de plaintes récurrentes des personnes riveraines, lesquelles témoignent d'une dégradation de la qualité de vie et du sentiment de sécurité. Des interventions de Police y ont régulièrement lieu. Des problèmes d'insalubrité sont également rapportés.

Les travaux d'aménagement du Tram ont eux aussi fortement impacté la qualité de vie de la population du quartier pendant plusieurs années et renforcé un certain sentiment d'isolement. Ces travaux ont également nourri un trafic automobile de transit non autorisé dans une partie du quartier.

Enfin, le contexte général de développement de la consommation de crack, et, probablement, à partir du mois d'août 2024, les travaux menés à la place de la Riponne, ont contribué à accentuer les problématiques que connaissait le quartier.

Cependant, à partir de l'été 2024, la Municipalité a pris toute une série de mesures visant à améliorer la qualité de vie dans le quartier et à renforcer le sentiment de sécurité. Ces mesures sont décrites ci-après. Cette réponse est aussi l'occasion d'annoncer d'autres mesures à venir actuellement à l'étude.

Un suivi plus étroit de la situation avec les riveraines et riverains a en outre été instauré à partir de la fin du mois de juin 2025 à la demande du Collectif d'habitantes et habitants Sébeillon-Sévelin. Après une première rencontre, qui a eu lieu le 25 juin 2025, une séance publique de quartier sera organisée en automne 2025.

Il convient de préciser que le quartier de Sébeillon – rue de Genève dont il est question ici, situé entre l'ancienne gare de marchandises CFF à la zone de rencontre au Sud de la rue



de Genève numéros 77 à 91, est un quartier en frange nord-est du plateau de Sébeillon qui va connaître une profonde mutation urbaine au cours de ces prochaines années. En effet, les CFF, en étroite collaboration avec la Ville de Lausanne, projette de développer autour de l'ancienne halle marchandises un quartier actif. La portion du quartier dont il est question dans cette interpellation, située à proximité de l'immeuble de la rue de Genève 85 concentrant de multiples problématiques, doit devenir un lieu de vie apaisé, intégré dans une portion de territoire en plein de développement et relié au centre-ville grâce l'arrivée du tram en 2026.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Quelles mesures la Municipalité a-t-elle mises en place afin d'éviter les comportements d'incivilités dans le quartier de Sébeillon ?

Alertée par une péjoration de la situation par une coalition d'habitantes et habitants au printemps dernier, la Municipalité a pris des mesures immédiates dès le mois de juin 2024, à savoir : déploiement d'une présence policière soutenue dans le quartier en journée et en soirée, enlèvement des bancs de la zone de rencontre, puis des assises des zones végétalisées, passage des Correspondantes et Correspondants de nuit en soirée, ainsi que l'amélioration de la signalisation (marquages 20 au sol) et pose d'un indicateur de vitesse à l'avenue de Sévelin 13.

La Municipalité a par ailleurs décidé de mener une démarche municipale à plus long terme pour améliorer la qualité de vie dans le quartier. Coordonnée par l'Observatoire de la sécurité et des discriminations (OSD), elle a débuté avec l'organisation d'une visite sur place avec une dizaine d'habitantes et habitants et des spécialistes des services communaux le 25 septembre 2024 (CP, MAP, PUR, SGSE-DOMAS, SiL, SISP, SPADOM). Cette visite a donné lieu à des échanges privilégiés et a permis d'identifier une série de problématiques affectant la qualité de vie dans ce secteur : sécurité et sentiment de sécurité, propreté, mobilité (trop de place pour les transports individuels motorisés) et accès piétonniers.

Sur cette base, la Municipalité a décidé la mise en œuvre de nouvelles mesures dans plusieurs domaines (cf question 2). En concertation avec les régies et propriétaires, une série de mesures de sécurisation supplémentaires a été identifiée pour limiter notamment les intrusions, l'occupation des espaces communs ou environnants pour du couchage ou de la consommation ainsi que les vols de colis. En outre, un besoin d'informations a été relevé sur les démarches possibles pour les habitantes, habitants et concierges : par ex. appels au 117 en cas de nuisances sonores nocturnes, dépôts de plaintes, précautions en cas de présence de déchets de consommation par exemple.

A la fin de l'été de la même année, dans un contexte d'augmentation de la consommation de crack et en lien, notamment, à partir du mois d'août 2024, avec les travaux lancés à la Riponne, des problèmes accrus de trafic et de consommation de drogues ont été constatés dans le quartier.

Cette nouvelle dégradation de la situation dans le quartier a conduit la Municipalité à maintenir les mesures policières et, dès le mois de mars dernier, à engager des agents d'accueil et de sécurité sur le domaine public. Ajoutons que, depuis plusieurs mois, des interventions

policières ont été conduites par le Ministère public pour des enquêtes touchant des personnes occupant l'immeuble de la rue de Genève 85, dont le propriétaire de l'immeuble, lequel a récemment été interpellé.

Enfin, afin d'améliorer la tranquillité et la sécurité publique, le trafic automobile de transit non autorisé dans la zone de rencontre a été empêché par des barrières pivotantes sur la partie ouest. L'accès et le stationnement pour les véhicules restent cependant possibles. Pendant quelques mois, le système de fermeture de la zone était inopérant, celui-ci a été remis en fonction à la mi-août 2025, empêchant à nouveau le trafic de transit dans cette rue.

Question 2 : Comment la Municipalité compte-elle répondre aux multiples demandes qui lui ont été adressées par les habitants (utilisation du mobilier urbain, tapages nocturne, insalubrités, etc.) ?

La Municipalité a chargé l'Observatoire de la sécurité et des discriminations (OSD) de coordonner une démarche municipale pour répondre aux demandes des habitantes et habitants. Comme relevé plus haut, l'organisation d'une séance sur place avec des habitantes et habitants et des spécialistes des services communaux a permis d'identifier toute une série de problématiques de sécurité, de propreté et de mobilité. Dans ce dernier domaine, le cheminement des personnes piétonnes et, plus encore, des personnes à mobilité réduite (PMR) est apparu malaisé, voire périlleux dans ce secteur qui comprend un immeuble proposant des appartements protégés, ainsi qu'un Centre de vie enfantine (CVE). La visite sur place a permis de se rendre compte de la circulation routière transitant sur le site et à vive allure sur une route pourtant réservée aux ayant-droits juste devant le CVE de la Ville. De même, la zone de rencontre était utilisée abusivement par les véhicules automobiles pour transiter. Plus généralement, d'autres problèmes de mobilité sont apparus clairement : omniprésence des voitures, infractions répétées à la loi sur la circulation routière, absence de cheminement clair pour les personnes piétonnes, ou encore les inconvénients divers liés aux travaux du Tram. Les rues étant en majorité privées, les mesures à mettre en œuvre sont de la responsabilité des propriétaires des parcelles, soit les CFF et les PPE présentes sur le site. Comme évoqué plus haut, le service MAP a déjà réalisé des mesures correctives sur la partie en domaine public, soit la zone de rencontre.

Après les mesures immédiates décidées au début de l'été 2024, il s'est donc agi pour la Municipalité d'offrir des réponses concrètes et durables aux différents problèmes constatés sur place en prenant toute une série de mesures, dont la mise en œuvre devait se déployer dans les mois suivants. En effet, si l'immeuble de la rue de Genève 85 est identifié comme la source principale des nuisances par le voisinage, la visite dans la zone a permis d'identifier d'autres problématiques, que des mesures d'aménagement, d'embellissement, d'informations, notamment, permettraient de limiter, voire, de régler.

Parmi ces mesures, on peut citer :

- Intensification des passages des différents intervenants dans le quartier : CP, Equipe sociale de rue et, ponctuellement, des Correspondantes de nuit sur les points de consommation et d'occupation, dont les Halles-CFF (en collaboration avec les CFF), les WC de Sébeillon et alentours ;
- Organisation d'une séance avec les concierges et propriétaires du secteur y compris les CFF pour les sensibiliser aux mesures d'aménagement qu'ils et elles peuvent entreprendre pour limiter l'accès à leurs bâtiments et les incivilités et vols s'y déroulant et améliorer la sécurité et la mobilité piétonne ;

- Renforcement du nettoyage de l'ascenseur de Sébeillon (MAP) ;
- Diagnostic rats ;
- Analyse nocturne de l'éclairage de l'ascenseur de Sébeillon (SiL)

En lien avec une présence plus importante de personnes consommatrices précarisées dans le quartier, au cours de l'hiver, générant des intrusions, squats et vols dans les immeubles privés du secteur et des plaintes d'habitanes et habitants, les propriétaires et régies du secteur ont pris de nouvelles mesures de sécurisation de leurs immeubles et parcelles. Ces acteurs ont pu être renseignés et accompagnés dans ces démarches par la Police de proximité (sécurisation des accès ou, encore, engagements de personnel de sécurité). Les CFF ont notamment pris des mesures pour améliorer la sécurité et la régulation de leurs parcelles.

En mars dernier, la Municipalité a décidé quant à elle de déployer des agents de sécurité sur le domaine public, afin de dissuader certaines incivilités et de rassurer la population.

Enfin, le Corps de Police municipal a quant à lui organisé une rencontre avec les habitanes et habitants sur les questions de sécurité publique le 25 avril dernier. Le CP demeure en contact permanent avec le porte-parole du Collectif d'habitanes et habitants du quartier.

À la demande de ce Collectif, une nouvelle séance avec les habitanes et habitants a été sollicitée, cette fois, avec la participation d'autres services communaux. Cette rencontre a eu lieu le 25 juin 2025.

Question 3 : La Municipalité prévoit-elle d'autres mesures afin de faciliter la communication entre les habitants du quartier de Sébeillon et les autorités afin de permettre une remontée plus rapide des incidents et ainsi favoriser une prise de décision rapide et efficace ?

Depuis le mois de juin 2024, l'OSD et le Corps de Police ont entretenu des contacts réguliers avec le porte-parole de l'association de voisinage et fait le lien avec différents services communaux et les acteurs privés du quartier, afin de faciliter la résolution de problèmes et suivre l'évolution de certaines problématiques : propreté, consommation de stupéfiants, bruits, vols, intrusions, couchages et mobilité.

La police de proximité est par ailleurs allée quasi-quotidiennement au contact des régies et commerçants pour les sensibiliser et les accompagner concernant les mesures de sécurisation à prendre. L'OSD et le Corps de Police municipal ont communiqué des points de contact pour la remontée de problèmes, qu'elles proviennent des habitanes et habitants, régies, propriétaires ou commerces.

De plus, à partir de la rencontre du 25 juin 2025, un suivi plus étroit de la situation et des mesures prises a par ailleurs été instauré avec les personnes riveraines à la demande du Collectif d'habitanes et habitants. Les problématiques encore persistantes dans le quartier ont pu être discutées. À la suite de cette séance, le Corps de Police et les services communaux ont poursuivi leurs efforts et ont pris, ou analysé, de nouvelles mesures :

- Déplacement de l'arrêt tl situé devant l'immeuble de la rue de Genève 85 (juillet 2025)
- Remplacement de la barrière au fond de la zone de rencontre (août 2025) et ajout d'un bloc et d'un potelet de part et d'autre
- Ajout de deux potelets à proximité de la nouvelle barrière
- Organisation par la Police de proximité de café-rencontres dans le quartier.

Afin de poursuivre ces échanges, une séance de quartier sera organisée dans le courant de l'automne 2025.

Dans l'intervalle, l'OSD a répondu et continuera de répondre aux différentes demandes concernant le quartier relayées par le porte-parole du Collectif d'habitantes et d'habitants de Sébeillon-Sévelin, ainsi qu'à celles émanant des autres parties prenantes.

Relevons encore qu'une partie des mesures visant à l'amélioration de la qualité de vie et du sentiment de sécurité dans le quartier ne sont pas exclusivement du ressort de la Ville. Le domaine public dans le secteur est assez limité, l'essentiel de ce dernier est composé de parcelles privées, dont la vaste zone des CFF autour de la Gare de Sébeillon. C'est la raison pour laquelle la Municipalité a décidé l'organisation d'une rencontre avec les propriétaires et régies du quartier. Cette séance, qui s'est tenue le 11 mars dernier, a permis de les remercier pour les mesures de sécurisation de leurs parcelles et immeubles déjà entreprises, mais aussi de les renseigner sur les mesures encore possibles tant en termes de sécurité que de propreté. Cet échange constructif a été apprécié par les parties prenantes et sera réitéré. Une réflexion sur le schéma de circulation dans le quartier a notamment été initiée à cette occasion et des échanges se poursuivent avec la Division CFF Immobilier. Les CFF ont d'ailleurs annoncé à la Ville la pose de dos d'âne, d'un marquage au sol et de panneaux de signalisation, dans les semaines à venir (deux dos d'âne ont déjà été posés au début du mois d'août 2025).

Question 4 : La Municipalité compte-t-elle prendre des mesures particulières concernant la salubrité publique, notamment par une surveillance accrue des dépôts d'ordures ainsi qu'augmenter la fréquence du ramassage des ordures ?

En ce qui concerne la salubrité publique, un renforcement du nettoyage des zones minérales et des zones végétalisées a été opéré et des passages du Groupe Propreté Espace Public (GPEP), organisés. Le renforcement du nettoyage de l'ascenseur de Sébeillon a été aussi opéré.

La présence d'agents d'accueil et de sécurité sur une partie de la journée contribue également à dissuader les incivilités sur le domaine public.

Un diagnostic sur la présence de rats dans le quartier a par ailleurs été mandaté par l'OSD au début de l'année 2025, lequel n'a pas pu mettre en évidence l'existence de nouveaux terriers. Sur la base des nouvelles observations, le diagnostic sera réitéré afin que des mesures soient entreprises avec les propriétaires.

Question 5 : La Municipalité pourrait-elle agir, notamment via des interdictions de périmètre afin d'éloigner les personnes dont le comportement est contraire au règlement communal ?

Dans le respect du cadre légal, entre 4 février et le 21 mai 2025, 31 interdictions de périmètre ont été prononcées à l'encontre de personnes auteures d'infractions ne résidant pas dans le quartier.

Question 6 : La Municipalité souhaite-t-elle organiser des réunions avec les habitants afin d'évaluer la qualité de mesures prises ?

Comme relevé plus haut, des rencontres et visites ont d'ores et déjà été mises en place. Une séance avec le voisinage avec une représentation de la Municipalité a été organisée le 25 juin 2025. Une séance publique sera organisée en automne.

Question 7 : La Municipalité compte-elle prendre des mesures de monitoring afin de mettre en place un suivi de la situation ?

La Municipalité suit d'ores et déjà scrupuleusement la situation sur la base des retours des services en place dans le quartier. Un bilan des différentes mesures mises en place, notamment le déploiement d'agents d'accueil et de sécurité, sera effectué à l'issue de la période estivale avec les habitantes et habitants.

Question 8 : Dans quelle mesure une campagne de sensibilisation sur les incivilités et leur conséquence dans le quartier de Sébeillon pourrait-elle être mise en place par la Municipalité ?

Toutes les mesures de prévention et de répression des incivilités sont étudiées par la Municipalité. Sur la base des problématiques constatées depuis 2024, elle a privilégié l'action sur le terrain de plusieurs équipes professionnelles (CN ponctuellement, police, AAS). La prévention primaire à moyen terme, soit la mise en place de campagne de sensibilisation pour l'ensemble de la population du quartier, pourrait être envisagée lorsque les mesures d'apaisement urgentes satisferont au voisinage.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Olivier Bloch.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 2 octobre 2025.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

